

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2469

4 octobre 2012

SOMMAIRE

Applied Materials 1 LLC Luxembourg S.C.S.	118480	Quincaillerie Schleich S.à.r.l.	118507
Applied Materials 2 LLC Luxembourg S.C.S.	118492	RBC Investor Services Participations S.à r.l.	118507
Arg. Port S.A.	118484	R & D Comptabilité	118507
Atlantik S.A.	118466	RE Europe Circle S.A.	118505
Daylight S.à r.l.	118496	Régie Albert Luxembourg	118509
Daylight S.à r.l., SPF	118496	Repondo S.A.	118508
Global Cargo Services S.à r.l.	118488	Roti Private S.A. SPF	118477
Global Logistics Services S.A.	118488	Samoa Holding S.A.	118511
Option S.A.	118500	Samoa Holding S.A.	118511
Option S.A.	118500	Samoa Holding S.A.	118512
Orange Holding S.à r.l.	118500	SCF Finance S.A.	118512
PAH SBSS Lux Holding Sàrl	118501	Sculptor Holdings II S.à r.l.	118491
Papeterie Eugène Hoffman-Ville S.A. ...	118505	Sharia Compliant Overnight Fund	118512
Papier-Mettler Luxembourg GmbH	118505	Shire Luxembourg Intellectual Property S.à r.l.	118508
Paris Boulogne Participations Luxembourg S.A.	118505	Shulaya, Trier SG S.à.r.l. & Cie S.C.A. ...	118508
Partegen S.A.	118505	S.I.F. International Holding S.A.	118508
Pelimmo	118505	Société de Participations Immobilières S.à r.l.	118511
Perfeus S.A.	118501	SPE III Ouranos S.à r.l.	118506
PFCEE Soparfi D S.à r.l.	118506	SPE III Sauvage S.à r.l.	118512
Pilot Project Software S.A.	118501	Steve Sowamy Fine Art S.à r.l.	118508
PPM Participations S.A.	118506	Sungreen Holding S.A.	118466
Prima Luce S.A.	118506	Sural Europe S.A.	118511
Private Business Center	118501	W.15 Aspelt «Victus»	118489
Property Business Company	118506	Wheel Intellectual Property Management S.A.	118511
PV Holdings S.à r.l.	118507	Wincon S.A.	118500
Pyrite S.A.	118507		

**Atlantik S.A., Société Anonyme,
(anc. Sungreen Holding S.A.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 170.670.

In the year two thousand and twelve, on the tenth day of August,

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Sungreen Holding S.A. (the Company), a société anonyme with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and incorporated pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, executed on 26 July 2012.

The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since the date of its incorporation.

THERE APPEARED:

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., a Luxembourg société anonyme, with registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 46.448 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Valérie-Anne Demulier, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that:

I. Three million one hundred thousand (3,100,000) shares of the Company having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda hereinafter reproduced;

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Change of the name of the Company from "Sungreen Holding S.A." to "Atlantik S.A.";
2. Subsequent amendment of article 1 of the Articles in order to reflect the change adopted in item 1 above;
3. Restatement of the Articles;
4. Re-designation of the current director of the Company as class C director of the Company (Director C);
5. Appointment of a class A director and a class B director of the Company (Director A and Director B); and
6. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions, thereby waiving compliance with any and all requirements provided by law, the Articles or otherwise as to form and time for the announcing, convening and holding of an extraordinary general meeting:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from "Sungreen Holding S.A." to "Atlantik S.A."

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

"The name of the company is Atlantik S.A. (the Company). The Company is a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles)."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to restate the Articles which shall read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is Atlantik S.A. (the Company). The Company is a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of directors of the Company (the Board). The registered

office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles as set out in article 9.2 (vii) hereof.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition, and as the case may be, the disposal of, participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner, and as the case may be, sell, transfer or otherwise dispose of, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management, control, sale or transfer of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one (1) or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital of the Company is set at thirty one thousand euro (EUR 31,000), represented by thirty one thousand (31,000) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1,00) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased one (1) or several times by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2. A register of shares is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.3. Transfer of shares are subject to the provisions of any agreement between the shareholders of the Company that may exist from time to time (each, a Shareholders Agreement).

6.4. A share transfer is carried out by entering in the register of shares, a declaration of transfer, duly dated and signed by the transferor and the transferee or by their authorised representatives and following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code. The Company may also accept as evidence of a share transfer other documents recording the agreement between the transferor and the transferee.

6.5. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.6. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of directors.

7.1. Composition of the board of directors

(i) The Company is managed by a board of directors (the Board) composed of at least one (1) class A director (hereafter individually a Director A and severally the Directors A), one (1) class B director (hereafter individually a Director B and severally the Directors B) and one (1) class C director (hereafter individually a Director C and severally the Directors C) who need not be shareholders.

(ii) The General Meeting appoints the director(s) and determines their number, remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for more than six (6) years and are re-eligible.

(iii) Directors may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative who represents such entity in its duties as a director. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if it had exercised its functions in its own name and on its own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a director becomes vacant, the majority of the remaining directors may fill the vacancy on a provisional basis until the final appointment is made by the next General Meeting.

7.2. Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one (1) or more agents by a resolution of the Board.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or several directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fees and/or any other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

7.3. Procedure

(i) The Board may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board meets upon the request of either one (1) Director A or one (1) Director B, at the place indicated in the notice which, in principle, is in Luxembourg.

(iii) Written notice of any meeting of the Board is given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting.

Notice of a meeting may also be waived by a director, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant a power of attorney to any other director in order to be represented at any meeting of the Board.

(vi) The Board can validly deliberate and act only if at least one (1) Director A and one (1) Director B are present or represented. Resolutions of the Board are validly taken upon the approval of a majority of the votes of the directors present or represented, however only upon the approval of at least one (1) Director A and one (1) Director B it being understood that any and all resolutions of the Board - including any fundamental decisions - will be validly passed only with the approval of at least one (1) Director A and one (1) Director B. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the directors present at the meeting, by the persons representing the directors at the meeting, or by the secretary (if any).

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(ix) Any director having an interest conflicting with that of the Company in a transaction carried out otherwise than under normal conditions in the ordinary course of business, must advise the Board thereof and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in these deliberations. A special report on the relevant transaction(s) is submitted to the shareholders before any vote, at the next General Meeting.

7.4. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of at least one (1) Director A and one (1) Director B.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated.

Art. 8. Liability of the directors. The directors may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 9. General meetings of shareholders.

9.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at general meetings of shareholders (the General Meeting). The General Meeting has the broadest powers to adopt and ratify all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Each share entitles to one (1) vote.

9.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) General Meetings are held at such place and time as specified in the notices.

(ii) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(iii) A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

(iv) Each shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

(v) Each shareholder may vote by way of voting forms provided by the Company. Voting forms contain the date, place and agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each resolution, three boxes allowing to vote in favour, against or abstain from voting. Voting forms must be sent back by the shareholders to the registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting are taken into account for the calculation of the quorum. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention are void.

(vi) Resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The extraordinary General Meeting may amend the Articles only if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles as well as the text of any proposed amendments to the object or form of the Company. If this quorum is not reached, a second General Meeting may be convened by means of notices published twice, at fifteen (15) days interval at least and fifteen (15) days before the meeting in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and in two Luxembourg newspapers. Such notices reproduce the agenda of the General Meeting and indicate the date and results of the previous General Meeting. The second General Meeting deliberates validly regardless of the proportion of the capital represented. At both General Meeting, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

Art. 10. Sole shareholder.

10.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

10.2. Any reference in the Articles to the General Meeting is to be read as a reference to such sole shareholder, as appropriate.

10.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 11. Financial year and Approval of annual accounts.

11.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

11.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the officers, directors and statutory auditors towards the Company.

11.3. One month before the annual General Meeting, the Board provides documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditors, who then prepare a report setting forth their proposals.

11.4. The annual General Meeting is held at the address of the registered office or at such other place in the municipality of the registered office, as may be specified in the notice, on the third Friday of June of each year, at 10 a.m. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting is held on the following business day.

11.5. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

Art. 12. Statutory auditors / Réviseurs d'entreprises.

12.1. The operations of the Company are supervised by one or several statutory auditors (commissaires).

12.2. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

12.3. The General Meeting appoints the statutory auditors/réviseurs d'entreprises and determines their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. Statutory auditors/réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 13. Allocation of profits.

13.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

13.2. The General Meeting determines how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

13.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends is taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts; and

(iv) in their report to the Board, as applicable, the statutory auditors or the réviseurs d'entreprises must verify whether the above conditions have been satisfied.

VI. Dissolution - Liquidation

14.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting appoints one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determines their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

14.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

15.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

15.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

15.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, constitute one and the same document.

15.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to re-designate Mr Robert VAN'T HOEFT, born on 13 January 1958, in Schiedam, the Netherlands, and residing professionally at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, as Director C of the Company. Mr Robert VAN'T HOEFT is appointed until the date of the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2016.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves:

(1) to appoint as Director A of the Company, for a period of four (4) years starting from the date of the Meeting until the date of the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2016.:

- Dr. Michael F. Keppel, born on 28 December 1964, in Krefeld, Germany, and residing professionally at 54, Guiollettstrasse, 60325 Frankfurt am Main, Germany.

(2) to appoint as Director B of the Company, for a period of four (4) years until the date of the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2016.:

- Dr. Kurt Kinzius, born on 17 February 1957, in Hagen, Germany, and residing professionally at 26, In den Blamüsen, 40489 Düsseldorf.

There being no further business, the meeting is closed.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a German version and, in case of divergences between the English text and the German text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Texts

Im Jahr zweitausendzwoölf, am zehnten Tag des August,

Vor uns Notar Carlo Wersandt, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, in Vertretung von Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, welch Letzterem gegenwärtige Urkunde verbleibt.

eine außerordentliche Hauptversammlung (die Versammlung) des Alleinaktionärs (der Alleinaktionär) der Sungreen Holding S.A. (die Gesellschaft) abgehalten, einer noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlichten, gemäß einer am 26. Juli 2012 unterzeichneten Urkunde des in Diekirch, Großherzogtum Luxemburg, ansässigen Maître Edouard Delosch gegründeten société anonyme mit Sitz in 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Die Satzung der Gesellschaft (die Satzung) ist seit der Gründung der Gesellschaft nicht geändert worden.

ES IST ERSCHIENEN:

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., eine luxemburgische société anonyme, mit Sitz in 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 46.448 (der Alleinaktionär),

hiermit durch Valérie-Anne Demulier, in Luxemburg geschäftsansässiger Rechtsanwalt, mittels einer privatschriftlichen Vollmacht vertreten.

Diese Vollmacht wird dieser Urkunde beigelegt, nachdem sie vom Vertreter der Erschienenen und dem unterzeichnenden Notar ne varietur unterschrieben wurde, um bei den Registrierungsbehörden eingereicht zu werden.

Der Alleinaktionär hat den unterzeichnenden Notar um die Aufzeichnung des Nachstehenden gebeten:

I. Dreimillioneneinhunderttausend (3.100.000) Aktien der Gesellschaft mit einem Nennwert von je einem Cent (EUR 0,01), die das gesamte Grundkapital der Gesellschaft vertreten, sind bei dieser Versammlung ordnungsgemäß vertreten, die folglich regulär einberufen ist und über die nachstehend dargelegten Tagesordnungspunkte beraten kann;

II. Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

7. Änderung der Firma der Gesellschaft von „Sungreen Holding S.A.“ in „Atlantik S.A.“;

8. Folgeänderung von Artikel 1 der Satzung, um die Änderung in vorstehendem Punkt 1 nachzuvollziehen;

9. Neufassung der Satzung;

10. Neuordnung des gegenwärtigen Direktors als Klasse-C-Direktor der Gesellschaft (C-Direktor);

11. Bestellung eines Klasse-A-Direktors und eines Klasse-B-Direktors der Gesellschaft (A-Direktor und B-Direktor);
und

12. Sonstiges.

III. Der Alleinaktionär hat unter Verzicht auf die Einhaltung aller und sämtlicher gesetzlicher, satzungsmäßiger oder anderweitiger Form- und Zeitvorschriften in Bezug auf die Ankündigung, Einberufung und Abhaltung einer außerordentlichen Hauptversammlung die folgenden Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Der Alleinaktionär beschließt, die Firma der Gesellschaft von „Sungreen Holding S.A.“ in „Atlantik S.A.“ zu ändern.

Zweiter Beschluss

Infolge des vorstehenden Beschlusses beschließt der Alleinaktionär, Artikel 1 der Satzung zu ändern, der fortan wie folgt lautet:

„Die Firma der Gesellschaft lautet Atlantik S.A. (die Gesellschaft). Die Gesellschaft ist eine Aktiengesellschaft (société anonyme) nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg und, insbesondere, dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner jeweils geltenden Fassung (das Gesetz) und dieser Satzung (die Satzung).“

Dritter Beschluss

Der Alleinaktionär beschließt die Satzung wie folgt neu zu fassen:

I. Firma - Sitz - Gegenstand - Dauer

Art. 1. Firma. Die Firma der Gesellschaft lautet Atlantik S.A. (die Gesellschaft). Die

Gesellschaft ist eine Aktiengesellschaft (société anonyme) nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg und, insbesondere, dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner jeweils geltenden Fassung (das Gesetz) und dieser Satzung (die Satzung).

Art. 2. Sitz.

2.1. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg. Er kann durch einen Beschluss der Versammlung der Direktoren der Gesellschaft (die Direktorenversammlung) innerhalb des Stadtgebietes verlegt werden. Der Sitz kann durch einen Beschluss der Hauptversammlung (die Hauptversammlung) in Übereinstimmung mit den für eine Satzungsänderung in Artikel 9.2 (vii) dieser Urkunde vorgeschriebenen Bedingungen auch an einen anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

2.2. Niederlassungen, Tochtergesellschaften oder andere Büros können im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland mittels Beschluss der Direktorenversammlung gegründet werden. Sollte die Direktorenversammlung feststellen, dass außergewöhnliche politische oder militärische Entwicklungen oder Ereignisse eingetreten sind oder bevorstehen und dass diese Entwicklungen oder Ereignisse die normalen Aktivitäten der Gesellschaft an ihrem Sitz oder auch die Kommunikation zwischen dem Sitz und im Ausland befindlichen Personen beeinträchtigen könnten, kann der Sitz bis zum vollständigen Ende dieser Umstände vorübergehend ins Ausland verlegt werden. Derartige vorübergehende Maßnahmen haben keine Auswirkung auf die Nationalität der Gesellschaft, die ungeachtet der vorübergehenden Verlegung ihres Sitzes eine luxemburgische Gesellschaft bleibt.

Art. 3. Gegenstand.

3.1. Gegenstand der Gesellschaft ist der Erwerb und gegebenenfalls die Veräußerung von Beteiligungen an Gesellschaften oder Unternehmen in jeglicher Form in Luxemburg oder im Ausland sowie die Verwaltung dieser Beteiligungen. Die Gesellschaft kann insbesondere Aktien, Gesellschaftsanteile und andere Beteiligungspapiere, Anleihen, Schuldverschreibungen, Einlagenzertifikate und andere Schuldurkunden sowie, ganz allgemein, jegliche von einer öffentlichen oder privaten Körperschaft ausgegebenen Wertpapiere und Finanzinstrumente mittels Zeichnung, Kauf oder Tausch oder in jeder beliebigen anderen Art erwerben und verkaufen, übertragen oder anderweitig veräußern. Sie kann sich an der Gründung, Entwicklung, Verwaltung, Kontrolle, Veräußerung oder Übertragung von Gesellschaften oder Unternehmen beteiligen. Sie kann ferner in den Erwerb und die Verwaltung eines Portfolios von Patenten oder anderen Rechten an geistigem Eigentum jeglicher Art oder Herkunft investieren.

3.2. Die Gesellschaft kann sich in jeglicher Form durch Fremdfinanzierung Geld beschaffen, ausgenommen im Wege öffentlichen Angebots. Sie kann, jedoch ausschließlich im Wege einer privaten Platzierung, Schuldscheine, Anleihen und jegliche Art von Schuldverschreibungen und Dividendenpapieren ausgeben. Die Gesellschaft kann Gelder, einschließlich (und ohne darauf beschränkt zu sein) durch Fremdfinanzierung erlangte Beträge, an ihre Tochtergesellschaften, verbundene Unternehmen oder jede andere Gesellschaft verleihen. Die Gesellschaft kann ferner Garantien abgeben und die Gesamtheit oder einen Teil ihrer Vermögenswerte verpfänden, übertragen, belasten oder anderweitig zur Besicherung eines Dritten verwenden, um für ihre eigenen Verpflichtungen und diejenigen anderer Gesellschaften zu garantieren, sowie, ganz allgemein, zu ihren Gunsten oder zu Gunsten einer anderen Gesellschaft oder Person. Zur Vermeidung von Zweifeln sei klargestellt, dass die Gesellschaft ohne die erforderliche Genehmigung keine der Regulierung unterliegenden Tätigkeiten im Finanzsektor ausüben darf.

3.3. Die Gesellschaft darf allgemein jegliche Techniken und Instrumente einsetzen, um ihre Investitionen effizient zu verwalten und sich vor Kreditrisiken, Währungsrisiken, Zinsrisiken und anderen Risiken zu schützen.

3.4. Die Gesellschaft kann jegliche kommerziellen, finanziellen oder industriellen Tätigkeiten sowie jegliche Rechtsgeschäfte in Bezug auf bewegliches oder unbewegliches Vermögen durchführen, die ihren Unternehmensgegenstand mittelbar oder unmittelbar begünstigen oder sich darauf beziehen.

Art. 4. Dauer.

4.3. Die Gesellschaft wird für unbestimmte Dauer gegründet.

4.4. Die Gesellschaft wird durch den Tod, die Aussetzung der Bürgerrechte, die Geschäftsunfähigkeit, die Insolvenz, den Konkurs oder ein ähnliches Ereignis, das einen (1) oder mehrere Aktionäre betrifft, nicht aufgelöst.

II. Kapital - Aktien

Art. 5. Kapital.

5.1. Das Grundkapital der Gesellschaft beläuft sich auf einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000) und setzt sich aus einunddreißigtausend (31.000) Namensaktien mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,00) zusammen, die alle gezeichnet und vollständig eingezahlt sind.

5.2. Das Grundkapital kann durch Beschluss der Hauptversammlung in Übereinstimmung mit den für eine Satzungsänderung vorgeschriebenen Bedingungen ein (1) oder mehrere Male erhöht oder herabgesetzt werden.

Art. 6. Aktien.

6.1. Die Aktien sind und bleiben Namensaktien (actions nominatives).

6.2. Ein Aktienregister wird am Sitz geführt und kann von jedem Aktionär auf Anfrage eingesehen werden.

6.3. Die Übertragung von Aktien unterliegt den Bestimmungen einer gegebenenfalls jeweils bestehenden Vereinbarung zwischen den Aktionären der Gesellschaft (jeweils eine Aktionärsvereinbarung).

6.4. Eine Aktienübertragung erfolgt durch Eintragung einer vom Übertragenden und vom Übertragungsempfänger oder von deren bevollmächtigten Vertretern ordnungsgemäß datierten und unterzeichneten Übertragungserklärung im Aktienregister und nach Anzeige gegenüber der Gesellschaft oder Annahme durch die Gesellschaft gemäß Artikel 1690 des Luxemburgischen Zivilgesetzbuches. Die Gesellschaft kann auch andere Dokumente als Nachweis einer Aktienübertragung akzeptieren, welche die Vereinbarung zwischen dem Übertragenden und dem Übertragungsempfänger dokumentieren.

6.5. Die Aktien sind unteilbar, und die Gesellschaft erkennt lediglich einen (1) Inhaber je Aktie an.

6.6. Die Gesellschaft kann ihre Aktien innerhalb des nach dem Gesetz zulässigen Rahmens zurückkaufen.

III. Unternehmensführung - Vertretung

Art. 7. Direktorenversammlung.

7.1. Zusammensetzung der Direktorenversammlung

(i) Die Gesellschaft wird von einer Direktorenversammlung geführt, der sich aus mindestens einem (1) Klasse-A-Direktor (nachfolgend einzeln ein A-Direktor und mehrere die A-Direktoren), einem (1) Klasse-B-Direktor (nachfolgend B-Direktor und mehrere die B-Direktoren) und einem (1) Klasse-C-Direktor (nachfolgend C-Direktor und mehrere die C-Direktoren) zusammensetzt, die keine Aktionäre sein müssen.

(ii) Die Hauptversammlung bestellt die Direktoren und bestimmt deren Anzahl, Vergütung und Amtsdauer. Direktoren können nicht für mehr als sechs (6) Jahre bestellt werden und können wiedergewählt werden.

(iii) Direktoren können jederzeit (mit oder ohne Grund) mittels Beschluss der Hauptversammlung abberufen werden.

(iv) Wird eine juristische Person als Direktor bestellt, muss sie einen ständigen Vertreter bestellen, der sie bei ihren Pflichten als Direktor vertritt. Der ständige Vertreter unterliegt denselben Regeln und derselben Haftung, als würde er seine Funktionen im eigenen Namen und im eigenen Interesse ausüben, unbeschadet der gesamtschuldnerischen Haftung der juristischen Person, die er vertritt.

(v) Sollte der ständige Vertreter nicht in der Lage sein, seine Pflichten zu erfüllen, muss die juristische Person sofort einen anderen ständigen Vertreter bestellen.

(vi) Wird das Amt eines Direktors frei, kann die Mehrheit der verbleibenden Direktoren das Amt vorübergehend bis zur endgültigen Bestellung durch die nächste Hauptversammlung besetzen.

7.2. Befugnisse der Direktorenversammlung

(i) Alle nicht ausdrücklich nach dem Gesetz oder der Satzung den Aktionären vorbehaltenen Befugnisse fallen in den Zuständigkeitsbereich der Direktorenversammlung, die über alle Befugnisse verfügt, um sämtliche im Einklang mit dem Unternehmensgegenstand stehenden Handlungen und Tätigkeiten durchzuführen und zu genehmigen.

(ii) Durch Beschluss der Direktorenversammlung können Sonderbefugnisse und eingeschränkte Befugnisse für spezielle Angelegenheiten auf einen (1) oder mehrere Vertreter übertragen werden.

(iii) Die Direktorenversammlung ist befugt, das Tagesgeschäft und die Befugnis, die Gesellschaft diesbezüglich zu vertreten, auf einen oder mehrere Direktoren, leitende Angestellte, Geschäftsführer oder andere Vertreter zu übertragen, die Aktionäre sein können, aber nicht müssen, und die einzeln oder gemeinsam handeln können. Wird das Tagesgeschäft auf einen oder mehrere Direktoren übertragen, muss die Direktorenversammlung der Jahreshauptversammlung über dem/den betreffenden Direktor/en während des betreffenden Geschäftsjahres gewährte/s etwaige/s Gehalt/Gehälter, Gebühren und/oder andere Vorteile Bericht erstatten.

7.3. Verfahren

(i) Die Direktorenversammlung kann einen Schriftführer wählen, der kein Direktor sein muss und der für die Protokollführung bei der Direktorenversammlung und bei der Hauptversammlung zuständig ist.

(ii) Die Direktorenversammlung kommt auf Antrag eines (1) A-Direktors oder eines (1) B-Direktors an dem in der Einladung angegebenen Ort zusammen, der im Grundsatz in Luxemburg liegt.

(iii) Zu jeder Sitzung der Direktorenversammlung wird jeder Direktor mindestens vierundzwanzig (24) Stunden im Voraus schriftlich eingeladen, es sei denn es liegt ein Notfall vor; dessen Art und Umstände in der Einladung anzugeben sind.

(iv) Einer Ladung bedarf es nicht, wenn alle Direktoren anwesend oder vertreten sind und sie angeben, vollständig über die Tagesordnung der Sitzung informiert zu sein. Zudem kann ein Direktor sowohl vor als auch nach einer Sitzung auf die Ladung zur Sitzung verzichten. Für Sitzungen, die zu einer Zeit und an einem Ort stattfinden, die jeweils in einem zuvor von der Direktorenversammlung verabschiedeten Zeitplan angegeben wurden, sind keine schriftlichen Einladungen erforderlich.

(v) Ein Direktor kann sich von jedem anderen Direktor in jeder Direktorenversammlung vertreten lassen.

(vi) Der Direktorenversammlung kann nur wirksam beraten und handeln, wenn mindestens ein (1) A-Direktor und ein (1) B-Direktor anwesend oder vertreten sind. Beschlüsse der Direktorenversammlung werden mit der Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Direktoren gefasst, bedürfen jedoch immer der Zustimmung wenigstens eines (1) A-Direktors und eines (1) B-Direktors; wobei davon ausgegangen wird, dass alle und sämtliche Beschlüsse der Direktorenversammlung - einschließlich von Grundlagenentscheidungen - nur gültig zu Stande kommen, wenn diesen zumindest ein (1) A-Direktor und ein (1) B-Direktor zustimmen. Die Beschlüsse der Direktorenversammlung werden in Protokollen festgehalten, die von den in der Sitzung anwesenden Direktoren, den Personen, die die Direktoren in der Versammlung vertreten oder dem Schriftführer (wenn gewählt) unterzeichnet werden.

(vii) Jeder Direktor kann an einer Direktorenversammlung mittels Telefon- oder Videokonferenz oder eines anderen Kommunikationsmittels teilnehmen, das es allen an der Versammlung teilnehmenden Personen ermöglicht, einander zu identifizieren und zu hören und miteinander zu sprechen. Die Teilnahme mithilfe eines dieser Kommunikationsmittel ist gleichbedeutend mit der persönlichen Teilnahme an einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Versammlung.

(viii) Im Umlaufverfahren gefasste Beschlüsse, die von allen Direktoren unterzeichnet sind, sind ebenso wirksam und bindend, als wenn sie auf einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Direktorenversammlung gefasst worden wären, und tragen das Datum der letzten Unterzeichnung.

(ix) Wenn bei einem Rechtsgeschäft, das nicht unter gewöhnlichen Umständen im Rahmen der gewöhnlichen Geschäftstätigkeit der Gesellschaft erfolgt, ein Interesse eines Direktors mit einem Interesse der Gesellschaft in Konflikt steht, muss dieser Direktor die Direktorenversammlung darüber informieren und veranlassen, dass diese Angaben im Versammlungsprotokoll festgehalten werden. Der betreffende Direktor darf nicht an den entsprechenden Beratungen teilnehmen. Ein Sonderbericht über das(die) relevante(n) Rechtsgeschäft(e) wird den Aktionären bei der nächsten Hauptversammlung vor der nächsten Abstimmung vorgelegt.

7.4. Vertretung

(i) Die Gesellschaft wird durch die gemeinsame Unterschrift von mindestens einem (1) A-Direktor und einem (1) B-Direktor Dritten gegenüber in allen Angelegenheiten verpflichtet.

(ii) Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber auch durch die gemeinsame oder einzelne Unterschrift von Personen verpflichtet, denen besondere Unterschriftsvollmachten übertragen wurden.

Art. 8. Haftung der Direktoren. Die Direktoren können nicht aufgrund ihres Mandats für Verpflichtungen haftbar gemacht werden, die sie wirksam im Namen der Gesellschaft eingegangen sind, vorausgesetzt diese Verpflichtungen stehen im Einklang mit der Satzung und dem Gesetz.

IV. Aktionär(e)

Art. 9. Hauptversammlung.

9.1. Befugnisse und Stimmrechte

(i) Beschlüsse der Aktionäre werden auf Aktionärshauptversammlungen gefasst (die Hauptversammlung). Die Hauptversammlung verfügt über die weitreichendsten Befugnisse, alle mit dem Unternehmensgegenstand im Einklang stehenden Handlungen und Maßnahmen zu beschließen und zu ratifizieren.

(ii) Jede Aktie gewährt eine (1) Stimme.

9.2. Einladungen, Quorum, Mehrheit und Abstimmungsverfahren

(i) Hauptversammlungen finden zu der Zeit und an dem Ort statt, wie in den Einladungen angegeben.

(iii) Sind alle Aktionäre anwesend oder vertreten und sehen sie sich als ordnungsgemäß einberufen und über die Tagesordnung der Versammlung informiert an, kann die Hauptversammlung ohne vorherige Einladung abgehalten werden.

(iv) Ein Aktionär kann sich mittels einer schriftlichen Vollmacht durch eine andere Person (die kein Aktionär sein muss) bei einer Hauptversammlung vertreten lassen.

(v) Jeder Aktionär kann an einer Hauptversammlung mittels Telefon- oder Videokonferenz oder eines anderen Kommunikationsmittels teilnehmen, das es allen an der Versammlung teilnehmenden Personen ermöglicht, einander zu identifizieren und zu hören und miteinander zu sprechen. Die Teilnahme mithilfe eines dieser Kommunikationsmittel ist gleichbedeutend mit der persönlichen Teilnahme an einer solchen Versammlung.

(vi) Jeder Aktionär kann mittels von der Gesellschaft bereitgestellten Abstimmungsformularen abstimmen. Die Abstimmungsformulare enthalten Datum, Ort und Tagesordnung der Versammlung, den Wortlaut des Beschlussvorschlags

sowie für jeden Beschluss drei Kästchen, anhand derer Dafür, Dagegen gestimmt oder sich enthalten werden kann. Die Abstimmungsformulare sind von den Aktionären an den Sitz zurückzusenden. Nur vor der Hauptversammlung eingegangene Abstimmungsformulare finden bei der Berechnung des Quorums Berücksichtigung. Abstimmungsformulare, die weder eine Stimmabgabe (Für oder Gegen den Beschlussvorschlag) noch eine Stimmenthaltung angeben, sind ungültig.

(vii) Beschlüsse der Hauptversammlung werden durch einfache Mehrheit der abgegebenen Stimmen unabhängig von Anteil des vertretenen Grundkapitals gefasst.

(viii) Eine außerordentliche Hauptversammlung kann die Satzung nur dann ändern, wenn mindestens die Hälfte des Grundkapitals vertreten ist und in der Tagesordnung die vorgeschlagenen Satzungsänderungen sowie der Wortlaut der vorgeschlagenen Änderungen des Unternehmensgegenstandes oder der Unternehmensform angegeben sind. Wenn dieses Quorum nicht erreicht wird, kann eine zweite Hauptversammlung mittels Einladungen einberufen werden, die zweimal im Abstand von mindestens fünfzehn (15) Tagen und fünfzehn (15) Tage vor der Versammlung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations und in zwei luxemburgischen Zeitungen veröffentlicht werden. Diese Einladungen geben die Tagesordnung der Hauptversammlung wieder und nennen Datum und Ergebnis der vorangegangenen Hauptversammlung. Die Beratungen der zweiten Hauptversammlung sind unabhängig vom Anteil des vertretenen Kapitals wirksam. Bei beiden Hauptversammlungen müssen Beschlüsse mit mindestens einer Zweidrittelmehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst werden.

(ix) Eine Änderung der Nationalität der Gesellschaft und eine Erhöhung der Verpflichtung eines Aktionärs an der Gesellschaft erfordern die einstimmige Zustimmung der Aktionäre und Anleihehaber (falls vorhanden).

Art. 10. Alleinaktionär.

10.1 Wenn die Zahl der Aktionäre auf einen (1) reduziert wird, übt der Alleinaktionär alle Befugnisse aus, die nach dem Gesetz der Hauptversammlung übertragen sind.

10.2. Jeder in der Satzung enthaltene Verweis auf die Hauptversammlung ist dementsprechend als Verweis auf den Alleinaktionär zu lesen.

10.3. Die Beschlüsse des Alleinaktionärs werden in Protokollen festgehalten.

V. Jahresabschluss - Gewinnverwendung - Prüfung

Art. 11. Geschäftsjahr und Genehmigung des Jahresabschlusses.

11.1. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten (1.) Januar und endet am einunddreißigsten (31.) Dezember eines jeden Jahres.

11.2. Jedes Jahr erstellt die Direktorenversammlung eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung sowie ein Bestandsverzeichnis, aus dem der Wert der Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft hervorgeht einschließlich einer Anlage, in der die Verpflichtungen der Gesellschaft und die Verbindlichkeiten der leitenden Angestellten, Direktoren und Rechnungsprüfer gegenüber der Gesellschaft zusammengefasst sind.

11.3. Einen Monat vor der Jahreshauptversammlung legt die Direktorenversammlung den Rechnungsprüfern Belege sowie einen Bericht über die Tätigkeiten der Gesellschaft vor. Diese erstellen daraufhin einen Bericht, in dem sie ihre Vorschläge unterbreiten.

11.4. Die Jahreshauptversammlung wird am dritten Freitag des Junis, eines jeden Jahres um 10.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem Ort im Stadtgebiet des Gesellschaftssitzes abgehalten, wie in der Einladung angegeben. Wenn der betreffende Tag in Luxemburg kein Werktag ist, wird die Jahreshauptversammlung am folgenden Werktag abgehalten.

11.5. Die Jahreshauptversammlung kann dann im Ausland abgehalten werden, wenn nach dem uneingeschränkten und endgültigen Urteil der Direktorenversammlung außergewöhnliche Umstände dies erfordern.

Art. 12. Rechnungsprüfer / Abschlussprüfer.

12.1. Die Tätigkeiten der Gesellschaft werden von einem oder mehreren Rechnungsprüfern (commissaires) geprüft.

12.2. Die Tätigkeiten der Gesellschaft werden von einem oder mehreren Abschlussprüfern (réviseurs d'entreprises) geprüft, wenn dies gesetzlich erforderlich ist.

12.3. Die Hauptversammlung bestellt die Rechnungsprüfer / Abschlussprüfer und bestimmt ihre Anzahl, Vergütung und Dauer der Bestellung, die nicht mehr als sechs (6) Jahre betragen darf. Rechnungsprüfer / Abschlussprüfer können wiederbestellt werden.

Art. 13. Gewinnverwendung.

13.1. Vom Jahresnettogewinn der Gesellschaft werden fünf Prozent (5 %) den gesetzlich vorgeschriebenen Rücklagen zugewiesen. Diese Zuweisung ist nicht mehr erforderlich, wenn die gesetzliche Rücklage einen zehn Prozent (10 %) des Grundkapitals entsprechenden Betrag erreicht.

13.2. Die Hauptversammlung entscheidet über die Verwendung des Saldos des Jahresnettogewinns. Sie kann diesen Saldo für die Zahlung einer Dividende verwenden, ihn auf ein Rücklagenkonto überweisen oder ihn vortragen.

13.3. Zu jeder Zeit können Zwischendividenden gemäß folgenden Bedingungen ausgeschüttet werden:

(i) Die Direktorenversammlung erstellt Zwischenabschlüsse;

(ii) diese Zwischenabschlüsse zeigen, dass ausreichende Gewinne und andere Rücklagen (einschließlich Agio) zur Ausschüttung verfügbar sind; wobei Einvernehmen besteht, dass der auszuschüttende Betrag nicht höher sein darf als die Gewinne, die seit dem Ende des letzten Geschäftsjahres erzielt wurden, für das der Jahresabschluss ggf. genehmigt wurde, erhöht um die vorgetragenen Gewinne und ausschüttbaren Rücklagen und verringert um vorgetragene Verluste und Beträge, die der gesetzlichen oder satzungsmäßigen Rücklage zuzuweisen sind;

(iii) die Entscheidung zur Ausschüttung von Zwischendividenden wird von der Direktorenversammlung innerhalb von zwei (2) Monaten ab dem Datum der Zwischenabschlüsse getroffen; und

(iv) die Rechnungsprüfer oder die Abschlussprüfer müssen in ihrem Bericht an die Direktorenversammlung ggf. nachprüfen, ob die vorstehenden Bedingungen eingehalten wurden.

VI. Auflösung - Liquidation

14.1. Die Gesellschaft kann zu jeder Zeit durch einen Beschluss der Hauptversammlung aufgelöst werden, der in Übereinstimmung mit den Bestimmungen zur Satzungsänderung gefasst wird. Die Hauptversammlung bestellt zur Durchführung der Auflösung einen oder mehrere Liquidatoren, die keine Aktionäre sein müssen, und legt ihre Anzahl, Befugnisse und Vergütung fest. Sofern die Hauptversammlung nichts anderes bestimmt, verfügen die Liquidatoren über die weitest gehenden Befugnisse, die Vermögenswerte zu realisieren und die Verbindlichkeiten der Gesellschaft zu zahlen.

14.2. Der Überschuss nach der Realisierung der Vermögenswerte und der Zahlung der Verbindlichkeiten wird im Verhältnis der jeweils gehaltenen Aktien an die Aktionäre ausgeschüttet.

VII. Allgemeine Bestimmungen

15.1. Einladungen und Mitteilungen bzw. Verzichtserklärungen und Nachweise von Beschlüssen im Umlaufverfahren erfolgen schriftlich, per Telegram, Telefax, E-Mail oder durch sonstige elektronische Kommunikationsmittel.

15.2. Vollmachten werden durch eine vorstehend beschriebenen Maßnahmen erteilt. Vollmachten im Zusammenhang mit der Direktorenversammlung kann ein Direktor auch nach solchen Bedingungen erteilen, wie sie ggf. von der Direktorenversammlung anerkannt sind.

15.3. Unterschriften können in handschriftlicher oder elektronischer Form geleistet werden, vorausgesetzt sie genügen allen rechtlichen Voraussetzungen, um als einer handschriftlichen Unterschrift gleichwertig zu gelten. Unterschriften auf Beschlüssen im Umlaufverfahren werden auf einem Original oder auf mehreren Ausfertigungen desselben geleistet, die dann gemeinsam ein und dasselbe Dokument verkörpern.

15.4. Alle Angelegenheiten, die nicht ausdrücklich in der Satzung geregelt sind, werden nach Maßgabe des Gesetzes und, vorbehaltlich etwaiger nach dem Gesetz nicht abdingbarer Bestimmungen, gemäß von den Aktionären von Zeit zu Zeit abgeschlossener Verträge geregelt.

Vierter Beschluss

Der Alleinaktionär beschließt,

(1) Herrn Robert VAN'T HOEFT, geboren am 13. Januar 1958 in Schiedam, Niederlande, geschäftsansässig in 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg, als C-Direktor der Gesellschaft neu zu bestimmen. Herr Robert VAN'T HOEFT ist bis zu dem Tag der ordentlichen Gesellschafterversammlung, die im Jahr 2016 stattfinden wird, ernannt

Fünfter Beschluss

Der Alleinaktionär beschließt:

(1) als A-Direktor der Gesellschaft für einen Zeitraum von vier (4) Jahren zu bestellen, von dem Hauptversammlungstag bis zu dem Tag der ordentlichen Gesellschafterversammlung, die im Jahr 2016 stattfinden wird:

- Dr. Michael F. Keppel, geboren am 28. Dezember 1964 in Krefeld, Deutschland, geschäftsansässig in Guiollettstraße 54, 60325 Frankfurt am Main, Deutschland.

(2) als B-Direktor der Gesellschaft für einen Zeitraum von vier (4) Jahren zu bestellen, von dem Hauptversammlungstag bis zu dem Tag der ordentlichen Gesellschafterversammlung, die im Jahr 2016 stattfinden wird:

- Dr. Kurt Kinzius, geboren am 17. Februar 1957 in Hagen, Deutschland, geschäftsansässig in In den Blamüsen 26, 40489 Düsseldorf.

Da keine weiteren Angelegenheiten vorliegen wird die Versammlung geschlossen.

Kostenschätzung

Die Auslagen, Kosten, Honorare und Gebühren in jedweder Form, die von der Gesellschaft infolge der vorliegenden Urkunde zu tragen sind, werden auf ungefähr eintausendfünfhundert Euros (EUR 1.500.-) geschätzt.

Erklärung

Der unterzeichnende Notar, der Englisch versteht und spricht, stellt fest, dass auf Ansuchen der Erschienenen diese Urkunde in englischer Sprache erstellt wurde, gefolgt von einer deutschen Fassung, und dass im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen Wortlaut und deutschen Wortlaut der englische Wortlaut maßgeblich ist.

WORÜBER, diese Urkunde in Luxemburg am vorstehend genannten, Datum erstellt wurde.

Diese Urkunde wurde dem Vertreter der Erschienenen vorgelesen und von Letzterem zusammen mit dem unterzeichnenden Notar unterschrieben.

Gezeichnet: V.-A. DEMULIER und C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 août 2012. Relation: LAC/2012/38759. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 11. September 2012.

Référence de publication: 2012116144/612.

(120156375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Roti Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 171.289.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«VALON S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63143),

ici représentée par Madame Lucile Wernert, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivré à Luxembourg, le 28 août 2012.

La procuration signée "ne varietur" par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de

«ROTI PRIVATE S.A. SPF».

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Art. 3. Le capital social est fixé à deux cent soixante mille euros (260.000,- EUR) divisé en deux cent soixante (260) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel par décision du Conseil d'administration à un million d'euros (1.000.000,- EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles, d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

La société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au

conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième mardi de novembre à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.-Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 30 juin 2013.
- 2.-La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en novembre 2013.

Souscription et libération

Toutes les actions ont été souscrites par la société «VALON S.A.», pré-qualifiée.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de DEUX CENT SOIXANTE MILLE EUROS (260'000.-EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

1.- «LANNAGE S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63130), Monsieur Yves Biewer, 42 rue de la Vallée, L2661 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

2.- «VALON S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63143), Monsieur Cédric Jauquet, 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

3.- «KOFFOUR S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 86086), Monsieur Guy Baumann, 42 rue de la Vallée, L2661 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

La société «LANNAGE S.A.», prénommée, est nommée Président du Conseil d'Administration.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

«AUDIT TRUST S.A.» une société anonyme, avec siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63115).

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. WERNERT, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 septembre 2012. Relation: EAC/2012/11469. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012116128/175.

(120155925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Applied Materials 1 LLC Luxembourg S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 171.274.

—
STATUTES

Extract of the articles of association of Applied Materials 1 LLC Luxembourg S.C.S (the "Company").

1. Shareholders

- AFCO C.V., a limited partnership company organized and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Herikerberweg 238, Luna ArenA, 1101 CM Amsterdam, Zuidoost, the Netherlands, registered with the Chamber of Commerce under number 34154193; and

- Applied Materials 1 LLC, a limited liability company organized and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under file number 5150076.

2. Name of the Company. Applied Materials 1 LLC Luxembourg S.C.S.

3. Legal form. Limited corporate partnership ("société en commandite simple").

4. Corporate object. The purpose of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participating interests in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign companies belonging to the members of the same group of companies to which the Company belongs, in whatever form, and the administration, management, control and development of those participating interests.

The Company may acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit.

The Company may generally hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit and in particular for shares or securities of any company purchasing the same.

The Company may borrow monies in any form, except by way of public offer. Furthermore, the Company may undertake financing operations by and through transactions pertaining directly or indirectly to the maintenance, administration, management, control and development of participating interests in companies belonging to the members of the

same group of companies to which the Company belongs, including without limitation, the granting of loans and facilities to these companies, and the granting of any assistance, advances or guarantees to these companies.

The Company may also carry out any such transactions, all commercial, technical and financial operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose.

5. Registered office. The Company has its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

6. Shareholders. Unlimited and limited liability: Subject to Articles 16 and 152 of the Law, the unlimited shareholders are jointly and severally liable towards third parties for all and any liabilities of the Company.

The limited shareholders are only liable up to the amount of their capital contribution.

7. Manager. Nature and limit of its powers: The Company is managed by one or more managers appointed and with her/his/its/their remuneration (if any) determined by the general meeting of shareholders with a majority of the shareholders representing half of the shares of the Company, including the favorable vote of all unlimited shareholders. The remuneration (if any) of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of at least two managers.

The manager(s) need not be shareholders of the Company. At any time and ad nutum, the general meeting of shareholders may remove and replace any manager with a majority of the shareholders representing half of the shares of the Company, including the favorable vote of all unlimited shareholders.

In any case, a limited shareholder can never be a manager of the Company.

In dealing with third parties, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objectives and in compliance with the terms of this article.

Powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his/her/its powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, will determine the agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her/its agency.

Any manager does not contract in his/her/its function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by such manager in the name of the Company; as a representative of the Company, a manager is only responsible for the execution of his/her/its mandate.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the members present or represented.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 1 (one) day in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager verbally, in writing or by fax, cable, telegram, telex, e-mail or by any other similar means of communication.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, e-mail or by any other similar means of communication, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any meeting of the board of managers, in the case of plurality of managers, shall require the presence of two managers, either present in person, by proxy or by representative, which shall form a quorum.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or e-mail or by any other similar means of communication another manager as his/her/its proxy.

A manager may represent more than one manager by proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopy, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in multiple copies of an identical resolution, and such resolution shall be effective on the date the last manager signs the resolution.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or any two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or any two managers.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting.

The managers are:

- Mr. Richard Warren Klieman, born on 10 October 1966 in Rochford, United Kingdom, professionally residing at 11B Chemin de la Dhuy, 38246 Meylan Cedex, France; and

- Mr. Roelof Cornelis Veldhuizen, born on 27 April 1964 in Vlaardingen, the Netherlands, professionally residing at Spicalaan 57, 2132 JG Hoofddorp, The Netherlands.

8. Share capital. The issued share capital is fixed at USD 100 (one hundred United States Dollars) represented by 100 (one hundred) issued shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, divided into 1 (one) ordinary unlimited share (the "Unlimited Share") and 99 (ninety-nine) ordinary limited shares (together with the Unlimited Share, the "Ordinary Shares").

9. Contributed assets. The ordinary unlimited share has been fully paid up by the Unlimited Shareholder through a contribution in kind consisting of a receivable in an aggregate principal amount of USD 100 (one hundred United States Dollars), against the issuance of 1 (one) ordinary unlimited share by the Company and subject to the payment of a global share premium in an amount of USD 99 (ninety-nine United States Dollars).

The ordinary limited shares have been fully subscribed by the Limited Shareholder for an amount of USD 100 (one hundred United States Dollars), against the issuance of 99 (ninety-nine) ordinary limited shares and subject to the payment of a global share premium in an amount of USD 1 (one United States Dollar). The Limited Shareholder undertakes to pay the 99 (ninety-nine) ordinary limited shares and share premium in an amount of USD 1 (one United States Dollar) according to the instruction given by the shareholder's meeting.

10. Date of incorporation. The Company was incorporated on 3 September 2012.

11. Duration. The Company is constituted for an unlimited period of time.

12. Financial year. Exceptionally the first financial year shall begin on 3 September 2012 and end on 31 October 2013. The Company's financial year starts on 1st November and ends on 31st October of each year.

Extrait de l'acte de constitution de Applied Materials 1 LLC Luxembourg S.C.S. (la "Société").

1. Désignation des associés.

- AFCO C.V., une société en commandite organisée et existante selon les lois Pays-Bas, ayant son siège social sis à Herikerberweg 238, Luna ArenA, 1101 CM Amsterdam, Zuidoost, Pays-Bas, enregistrée avec la Chambre de Commerce sous le numéro 34154193; et

- Applied Materials 1 LLC, une société à responsabilité limitée organisée et existante selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée avec le Secretary of State de l'Etat de Delaware sous le numéro 5150076.

2. Dénomination sociale. Applied Materials 1 LLC Luxembourg S.C.S.

3. Forme juridique. Société en commandite simple.

4. Objet social. L'objet de la Société est d'effectuer toutes transactions en rapport direct ou indirect avec l'acquisition d'intérêts de participation dans toutes sociétés commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères appartenant à des membres du même groupe de sociétés auquel la Société appartient, dans n'importe quelle forme, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces intérêts de participation.

La Société peut acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile.

La Société peut de manière générale les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant.

La Société peut emprunter dans n'importe quelle forme, excepté par voie d'offre publique. De plus, la Société peut entreprendre des opérations financières par et à travers des transactions directement ou indirectement en rapport avec la maintenance, l'administration, la gestion, le contrôle et le développement d'intérêts de participation avec des sociétés appartenant aux membres du même groupe de sociétés auquel la Société appartient elle-même, incluant, de façon non limitative, l'octroi de prêts et lignes de crédit à ces sociétés ainsi que l'octroi de toute assistance, avances ou garanties à ces sociétés.

La Société peut également réaliser toutes opérations, en relation directe ou indirecte avec l'accomplissement de son objet social.

5. Siège social. Le siège social de la Société est établi au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

6. Associés. Responsabilité limitée et responsabilité illimitée. Conformément aux dispositions des Articles 16 et 152 de la Loi, les associés commandités sont indéfiniment et solidairement responsables des engagements de la Société vis-à-vis des tiers.

Les associés commanditaires sont uniquement tenus responsables jusqu'à concurrence des fonds qu'ils ont apportés.

7. Gérant. Nature et Limites de ses pouvoirs. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et avec sa/ leur rémunération (s'il y en a) déterminée par l'assemblée générale des associés à la majorité des associés représentant la moitié des parts sociales de la Société incluant le vote favorable de tous les associés commandités. La rémunération (s'il y en a) du (des) gérant(s) peut être modifiée par une résolution prise aux mêmes conditions de majorité. Dans le cas où plusieurs gérants seraient nommés, ils formeront un conseil de gérance composé d'au moins deux gérants.

Les gérants peuvent ne pas être associés de la Société. A tout moment et ad nutum, l'assemblée générale des associés pourra renvoyer ou remplacer tout gérant à la majorité des associés représentant la moitié des parts sociales de la Société incluant le vote favorable de tous les associés commandités.

Dans tous les cas, un associé commanditaire ne peut jamais être gérant de la Société.

Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société et aux termes du présent article.

Les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de tout gérant.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Chaque gérant ne contracte aucune obligation personnelle dans le cadre de ses fonctions concernant ses agissements régulièrement pris au nom de la Société; en tant que représentant de la Société, un gérant est seulement responsable de l'exécution de son mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront valablement adoptées par la majorité des membres présents ou représentés.

Une convocation de toute réunion du conseil de gérance devra être donnée à tous les gérants, au moins 1 (un) jour avant l'heure prévue pour ladite réunion sauf en cas de survenance d'une urgence, dont la nature doit être présentée dans le procès-verbal de l'assemblée.

Toute convocation devra spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature de l'affaire à discuter.

Toute convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit ou par fax, câble, télégramme ou télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à être convoqué par consentement écrit ou par fax, câble, télégramme ou télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Aucune convocation séparée n'est nécessaire pour les réunions tenues aux dates, heures et lieux fixés dans un calendrier adopté par une résolution antérieure du conseil de gérance.

Toutes les réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants, nécessiteront la présence d'au moins deux gérants, soit présents en personne, par procuration ou représentant, qui formeront un quorum.

Tout gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit, fax, câble, télégramme, télex ou électroniquement ou par tout autre moyen de communication approprié un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plus d'un gérant par procuration.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans de tels cas, les résolutions ou décisions devront être prises expressément que cela soit par lettre circulaire, transmises par lettre ordinaire, courrier électronique, fax ou par téléphone, téléconférence ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et une telle résolution sera effective à la date à laquelle le dernier gérant signe la résolution.

Les délibérations du conseil de gérance devront être enregistrées dans les minutes qui devront être signées par le président ou par deux gérants. Toute retranscription ou extrait de ces minutes devra être signé(e) par le président ou par deux gérants.

Une partie des gérants ou tous les gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à tous les participants de la réunion de s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à ladite réunion.

Les gérants sont:

- M. Richard Warren Klieman, né le 10 octobre 1966 à Rochford, Royaume-Uni, résidant professionnellement 11B Chemin de la Dhuy, 38246 Meylan Cedex, France; et
- M. Roelof Cornelis Veldhuizen, né le 27 avril 1964 à Vlaardingen, Pays-Bas, résidant professionnellement à Spicalaan 57, 2132 JG Hoofddorp, Pays-Bas.

8. Capital social. Le capital est fixé à 100 USD (cent Dollars américains), représenté par 100 (cent) parts sociales émises d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, divisées en 1 (une) part sociale de commandité (la "Part Sociale de Commandité") et 99 (quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales de commanditaire (ensemble avec la Part Sociale de Commandité, les "Parts Sociales Ordinaires").

9. Actifs apportés. La part sociale de commandité a été intégralement libérée par l'Associé Commandité au moyen d'un apport en nature consistant en une créance d'un montant total de 100 USD (cent Dollars américains), contre l'émission de 1 (une) part sociale de commandité par la Société, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 99 USD (quatre-vingt-dix-neuf Dollars américains).

Les parts sociales de commanditaire ont été intégralement souscrites par l'Associé Commanditaire pour un montant total de 100 USD (cent Dollars américains), contre l'émission de 99 (quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales de commanditaire par la Société, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 1 USD (un Dollar américain). L'Associé Commanditaire s'engage à payer les 99 (quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales de commanditaire et la prime d'émission d'un montant de 1 USD (un Dollar américain) suivant instruction donné par l'assemblée générale des associés.

10. Date de constitution. La Société a été constituée le 3 septembre 2012.

11. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

12. Exercice social. Exceptionnellement, le premier exercice social commence le 3 septembre 2012 et finit le 31 octobre 2013.

L'exercice social normal commence le 1^{er} novembre et se termine le 31 octobre de chaque année.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 Septembre 2012.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012116235/230.

(120155673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Arg. Port S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5884 Hesperange, 373, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 171.307.

STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-trois août.

Par-devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur José Pedro DE AMERICO MALU LOURENCO, employé privé, né le 3 février 1968 à Guinée - Bissau, demeurant à L-7372 Lorentzweiler, 52A, route de Luxembourg,

2. Monsieur Claudio Enrique MENDEZ, employé privé, né le 11 mars 1974 à Santo Tomé (Argentine), demeurant à L-7415 Brouch, 29, route d'Arlon,

3. Monsieur Marc Mario TRONCI, employé privé, né le 24 octobre 1957 à Metz (France), demeurant à L-7735 Colmar-Berg, 24, Cité Morisacker.

Lesquels comparants, agissant comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale

Art. 1^{er} . Il est formé par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. La société anonyme prend la dénomination de «ARG. PORT S.A.».

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Hesperange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger par simple décision du Conseil d'administration et ce jusqu'à disparition desdits événements.

La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital social - Actions

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions chacune d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR.).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut-être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 7. Les actions sont librement cessibles entre actionnaires.

En cas de décès de l'un des actionnaires constituant, l'actionnaire restant possède un droit préférentiel pour le rachat des actions détenues par l'actionnaire décédé et ce pendant un délai de six (6) mois à compter de la date de décès.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-actionnaires que moyennant l'accord unanime de tous les actionnaires.

En cas de cession à un non-actionnaire, les actionnaires restant ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les trente (30) jours à partir de la date du refus de cession à un non-actionnaire. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des actions est calculée en fonction des deux derniers bilans approuvés qui serviront de base pour la détermination de la valeur des actions à céder.

Titre III. - Administration - Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Toutefois, s'il est constaté lors d'une assemblée des actionnaires que la société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. L'administrateur unique, le cas échéant, disposera de l'ensemble des prérogatives dévolues au conseil d'administration par la Loi et par les présents statuts. Lorsque, dans les présents statuts, il est fait référence au conseil d'administration, il y a lieu d'entendre "administrateur unique" ou "conseil d'administration", selon le cas.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 9. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président.

En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou message électronique, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, actionnaires ou non actionnaires.

Art. 11. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs ou par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 12. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou de la personne déléguée par le conseil.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six (6) années.

Titre IV. - Assemblée générale

Art. 14. L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 15. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq (5) jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 16. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Chaque fois que les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis aux délibérations, l'Assemblée Générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de vote en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Chaque action donne droit à une voix.

Titre V. - Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de Juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent (5%) au moins à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital nominal.

Art. 19. L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde et de la distribution éventuelle de dividendes.

Titre VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 21. La loi relative aux sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Les trois cent dix (310) actions ont été souscrites comme suit:

- Monsieur José Pedro LOURENCO MALU DE AMERICO prénommé,	217
- Monsieur Claudio Enrique MENDEZ, prénommé	93
Total:	310

Les actions ont été libérées en numéraire à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) de sorte que la somme de sept mille cinq cent cinquante euros (7.550,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six (26) de la loi relative aux sociétés commerciales telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à mille euros (1.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommées administrateurs de la société:

- Monsieur José Pedro DE AMERICO MALU LOURENCO, employé privé, né le 3 février 1968 à Guinée - Bissau, demeurant à L-7372 Lorentzweiler, 52A, route de Luxembourg,
- Monsieur Claudio Enrique MENDEZ, employé privé, né le 11 mars 1974 à Santo Tomé (Argentine), demeurant à L-7415 Brouch, 29, route d'Arlon,
- Monsieur Marc Mario TRONCI, employé privé, né le 24 octobre 1957 à Metz (France), demeurant à L-7735 Colmar-Berg, 24, cités Morisacker.

Les mandats des administrateurs s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.

2. Est nommé commissaire aux comptes de la société:

«TONUS & CUNHA Associés S.à r.l.» une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy (R.C.S. Luxembourg B 139.158).

Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.

3. Le siège de la société est établi à L-5884 Hesperange, 373, route de Thionville.

Réunion du conseil d'administration

Les administrateurs se sont réunis en conseil d'administration et ont pris les décisions suivantes:

1. Est nommé président du conseil d'administration, son mandat s'achevant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2018:

Monsieur José Pedro DE AMERICO MALU LOURENCO, prénommé, né le 3 février 1968 à Guinée - Bissau, demeurant à L-7372 Lorentzweiler, 52A route de Luxembourg,

2. Est nommé administrateur-délégué de la société, son mandat s'achevant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013:

Monsieur Marc Mario TRONCI, prénommé, né le 24 octobre 1957 à Metz (France), demeurant à L-7735 Colmar-Berg, 24, Cités Morisacker, lequel sera en charge de la gestion journalière ainsi que de la représentation de la société dans le cadre de cette gestion.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du Notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le Notaire, le présent acte.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 août 2012. Relation: LAC/2012/40503. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Référence de publication: 2012116291/171.

(120156610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

Global Logistics Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 132.580.

Global Cargo Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 142.304.

L'an deux mille douze, le vingt-trois août.

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme "GLOBAL LOGISTICS SERVICES S.A.", ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 132.580, constituée suivant acte notarié reçu en date du 3 octobre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2607 du 15 novembre 2007, (ci-après "la Société absorbante"),

en vertu d'une décision du conseil d'administration prise en sa réunion du 21 décembre 2011 qui, après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation, et de et

du conseil de gérance de la société à responsabilité limitée "GLOBAL CARGO SERVICES S.à r.l.", ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 142.304, constituée suivant acte notarié reçu en date du 3 octobre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2646 du 29 octobre 2008, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu le 3 septembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2039 du 17 octobre 2009 (ci-après, "GLOBAL CARGO SERVICES S.à r.l. "),

en vertu d'une décision du gérant unique le 21 décembre 2011 qui, après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

I.- La Société Absorbante détient cent pour cent (100%) des parts de la Société Absorbée.

II.- Qu'en application des articles 278 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales, la société anonyme "GLOBAL LOGISTICS SERVICES S.A.", prénommée, a fusionné avec la société à responsabilité limitée "GLOBAL CARGO SERVICES S.à r.l." prénommée, (ensemble les "Sociétés fusionnantes") par absorption de cette dernière conformément au projet de fusion simplifiée passé par acte du notaire instrumentant en date du 15 novembre 2011, et qui a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2900 du 28 novembre 2011.

III.- Les documents requis par l'article 267, paragraphe 1, a) et b) de la Loi (c.à d. le projet de fusion, les rapports de gestion et les comptes annuels des trois derniers exercices sociaux des Sociétés Fusionnantes), ont été tenus à disposition des actionnaires des Sociétés Fusionnantes à leur siège social durant un mois précédant la date de cette assemblée.

IV.- Aucune objection à l'encontre de la fusion n'a été communiquée entre la date de publication du projet de fusion et la date de cette assemblée.

V.- La fusion prend effet à la date d'aujourd'hui avec effet rétroactif comptable au 15 novembre 2011.

VI.- Que par conséquent, la fusion de trouve réalisée, entraînant de plein droit et simultanément les effets visés à l'article 274, notamment la transmission universelle, tant entre la société absorbée et la société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante et la dissolution de la société absorbée "GLOBAL CARGO SERVICES S.à r.l.", prénommée.

VII.- Comme conséquence à la fusion, la Société Absorbée cesse d'exister par dissolution sans liquidation à partir de la date de la présente assemblée et toutes les parts sont annulées.

Ensuite ceci exposé, le comparant, représenté comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter les décisions suivantes:

1. Décharge pleine et entière est accordée aux membres du conseil de gérance de la Société Absorbée pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à la date des présentes.

2. Les documents et pièces comptables de la Société Absorbée resteront conservés pendant la période légale au siège social de la Société Absorbante.

Déclaration

Conformément à l'article 271 (2) de la LSC, le notaire instrumentant (i) déclare avoir vérifié et certifie l'existence et la validité, en droit luxembourgeois, des actes légaux et des formalités imposées à la Société Absorbante afin de rendre

la fusion valable, (ii) confirme que la fusion entre la Société Absorbante et la Société Absorbée prendra effet à la date de publication de la présente assemblée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations du présent acte s'élève approximativement à neuf cent euros (900,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire connue du notaire, par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le Notaire instrumentant le présent acte.

Signé: V. PIERRU, J. SCHAWCHTGEN en remplacement de son son frère empêché Me Paul DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 août 2012. Relation: LAC/2012/40508. Reçu 75.- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Référence de publication: 2012116437/70.

(120156606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

W.15 Aspelt «Victus», Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 171.300.

— STATUTS

L'an deux mille douze, le trentième jour d'août.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

W. 01 «LES GALAXIES», société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4-6, rue de Trois Cantons, L – 3980 Wickrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 103347,

ici représentée par son administrateur unique Monsieur Guy ROLLINGER, demeurant professionnellement au 4-6 Rue des Trois Cantons, L-3980 Wickrange.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de W.15 Aspelt «Victus».

Art. 3. La société a pour objet la gestion de sociétés, l'achat et la vente, la gestion, l'échange, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles ainsi que toutes opérations se rapportent directement ou indirectement à cet objet social. La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous les brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans laquelle la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties. La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques. La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social. La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagements en faveur de tiers.

Art. 4. La durée de la société est pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Reckange-sur-Mess.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, la société anonyme W. 01 «LES GALAXIES», avec siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la société est gérée par un conseil de gérance.

Art. 11. La Société sera engagée par la signature de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Tout litige dans lequel la société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

Libération des parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à environ mille euros (EUR 1.000).

Résolutions prises par l'Associé unique

Et aussitôt l'associé unique précité, représentant l'intégralité du capital social de la société a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

2.- Est nommé gérant unique:

Monsieur Guy ROLLINGER, né le 10 juillet 1956 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 4-6 Rue des Trois Cantons, L - 3980 Wickrange.

3.- Conformément à l'article 11 des statuts de la société, celle-ci est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Wickrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Guy Rollinger, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 4 septembre 2012. LAC / 2012 / 41286. Reçu 75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 septembre 2012.

Référence de publication: 2012116205/128.

(120156361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Sculptor Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 134.294.

Extrait d'acte de cession de parts sociales sous seing privé de Sculptor Holdings II S.à r.l.

Suite à une cession de parts intervenue en date 1^{er} juillet 2012 entre IMOF LX Holdings Limited et OZ Credit Opportunities Domestic Partners LP:

- OZ Credit Opportunities Domestic Partners LP, domicilié 9 West 57th Street, Etage 39, New York, 10019, Etats d'Unis d'Amérique, détient 1 part sociale d'une valeur nominale de EUR 25,00.

- IMOF LX Holdings Limited, domicilié North Church Street, Harbour Centre, George Town, Iles des Caimans, ne détient plus que 150 parts de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sculptor Holdings II S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2012116630/18.

(120156679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

Applied Materials 2 LLC Luxembourg S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 171.275.

—
STATUTES

Extract of the articles of association of Applied Materials 2 LLC Luxembourg S.C.S (the "Company").

1. Shareholders.

- Varian Semiconductor Equipment Associates, Inc., a corporation organized and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under file number 2990223; and

- Applied Materials 2 LLC, a limited liability company organized and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under file number 5150080.

2. Name of the Company. Applied Materials 2 LLC Luxembourg S.C.S.

3. Legal form. Limited corporate partnership ("société en commandite simple").

4. Corporate object. The purpose of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participating interests in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign companies belonging to the members of the same group of companies to which the Company belongs, in whatever form, and the administration, management, control and development of those participating interests.

The Company may acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit.

The Company may generally hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit and in particular for shares or securities of any company purchasing the same.

The Company may borrow monies in any form, except by way of public offer. Furthermore, the Company may undertake financing operations by and through transactions pertaining directly or indirectly to the maintenance, administration, management, control and development of participating interests in companies belonging to the members of the same group of companies to which the Company belongs, including without limitation, the granting of loans and facilities to these companies, and the granting of any assistance, advances or guarantees to these companies.

The Company may also carry out any such transactions, all commercial, technical and financial operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose.

5. Registered office. The Company has its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

6. Shareholders. Unlimited and limited liability. Subject to Articles 16 and 152 of the Law, the unlimited shareholders are jointly and severally liable towards third parties for all and any liabilities of the Company.

The limited shareholders are only liable up to the amount of their capital contribution.

7. Manager. Nature and Limit of its powers. The Company is managed by one or more managers appointed and with her/his/its/their remuneration (if any) determined by the general meeting of shareholders with a majority of the shareholders representing half of the shares of the Company, including the favorable vote of all unlimited shareholders. The remuneration (if any) of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of at least two managers.

The manager(s) need not be shareholders of the Company. At any time and ad nutum, the general meeting of shareholders may remove and replace any manager with a majority of the shareholders representing half of the shares of the Company, including the favorable vote of all unlimited shareholders.

In any case, a limited shareholder can never be a manager of the Company.

In dealing with third parties, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objectives and in compliance with the terms of this article.

Powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his/her/its powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, will determine the agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her/its agency.

Any manager does not contract in his/her/its function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by such manager in the name of the Company; as a representative of the Company, a manager is only responsible for the execution of his/her/its mandate.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the members present or represented.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 1 (one) day in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager verbally, in writing or by fax, cable, telegram, telex, e-mail or by any other similar means of communication.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, e-mail or by any other similar means of communication, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any meeting of the board of managers, in the case of plurality of managers, shall require the presence of two managers, either present in person, by proxy or by representative, which shall form a quorum.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or e-mail or by any other similar means of communication another manager as his/her/its proxy.

A manager may represent more than one manager by proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopy, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in multiple copies of an identical resolution, and such resolution shall be effective on the date the last manager signs the resolution.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or any two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or any two managers.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting.

The managers are:

- Mr. Richard Warren Klieman, born on 10 October 1966 in Rochford, United Kingdom, professionally residing at 11B Chemin de la Dhuy, 38246 Meylan Cedex, France; and

- Mr. Roelof Cornelis Veldhuizen, born on 27 April 1964 in Vlaardingen, the Netherlands, professionally residing at Spicalaan 57, 2132 JG Hoofddorp, The Netherlands.

8. Share capital. The issued share capital is fixed at USD 100 (one hundred United States Dollars) represented by 100 (one hundred) issued shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, divided into 1 (one) ordinary unlimited share (the "Unlimited Share") and 99 (ninety-nine) ordinary limited shares (together with the Unlimited Share, the "Ordinary Shares").

9. Contributed assets. The ordinary unlimited share has been fully paid up by the Unlimited Shareholder through a contribution in kind consisting of a receivable in an aggregate principal amount of USD 100 (one hundred United States Dollars), against the issuance of 1 (one) ordinary unlimited share by the Company and subject to the payment of a global share premium in an amount of USD 99 (ninety-nine United States Dollars).

The ordinary limited shares have been fully subscribed by the Limited Shareholder for an amount of USD 100 (one hundred United States Dollars), against the issuance of 99 (ninety-nine) ordinary limited shares and subject to the payment of a global share premium in an amount of USD 1 (one United States Dollar). The Limited Shareholder undertakes to pay the 99 (ninety-nine) ordinary limited shares and share premium in an amount of USD 1 (one United States Dollar) according to the instruction given by the shareholders' meeting.

10. Date of incorporation. The Company was incorporated on 3 September 2012.

11. Duration. The Company is constituted for an unlimited period of time.

12. Financial year. Exceptionally the first financial year shall begin on 3 September 2012 and end on 31 September 2013. The Company's financial year starts on 1st October and ends on 31st September of each year.

Extrait de l'acte de constitution de Applied Materials 2 LLC Luxembourg S.C.S. (la "Société").

1. Désignation des associés.

- Varian Semiconductor Equipment Associates, Inc., une société organisée et existante selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Comté de New Castle, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée avec le Secretary of State de l'Etat de Delaware sous le numéro 2990223; et

- Applied Materials 2 LLC, une société à responsabilité limitée organisée et existante selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Comté de New Castle, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée avec le Secretary of State de l'Etat de Delaware sous le numéro 5150080.

2. Dénomination sociale. Applied Materials 2 LLC Luxembourg S.C.S.

3. Forme juridique. Société en commandite simple.

4. Objet social. L'objet de la Société est d'effectuer toutes transactions en rapport direct ou indirect avec l'acquisition d'intérêts de participation dans toutes sociétés commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères appartenant à des membres du même groupe de sociétés auquel la Société appartient, dans n'importe quelle forme, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces intérêts de participation.

La Société peut acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile.

La Société peut de manière générale les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant.

La Société peut emprunter dans n'importe quelle forme, excepté par voie d'offre publique. De plus, la Société peut entreprendre des opérations financières par et à travers des transactions directement ou indirectement en rapport avec la maintenance, l'administration, la gestion, le contrôle et le développement d'intérêts de participation avec des sociétés appartenant aux membres du même groupe de sociétés auquel la Société appartient elle-même, incluant, de façon non limitative, l'octroi de prêts et lignes de crédit à ces sociétés ainsi que l'octroi de toute assistance, avances ou garanties à ces sociétés.

La Société peut également réaliser toutes opérations, en relation directe ou indirecte avec l'accomplissement de son objet social.

5. Siège social. Le siège social de la Société est établi au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

6. Associés. Responsabilité limitée et responsabilité illimitée. Conformément aux dispositions des Articles 16 et 152 de la Loi, les associés commandités sont indéfiniment et solidairement responsables des engagements de la Société vis-à-vis des tiers.

Les associés commanditaires sont uniquement tenus responsables jusqu'à concurrence des fonds qu'ils ont apportés.

7. Gérant. Nature et Limites de ses pouvoirs. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et avec sa/ leur rémunération (s'il y en a) déterminée par l'assemblée générale des associés à la majorité des associés représentant la moitié des parts sociales de la Société incluant le vote favorable de tous les associés commandités. La rémunération (s'il y en a) du (des) gérant(s) peut être modifié par une résolution prise aux mêmes conditions de majorité. Dans le cas où plusieurs gérants seraient nommés, ils formeront un conseil de gérance composé d'au moins deux gérants.

Les gérants peuvent ne pas être associés de la Société. A tout moment et ad nutum, l'assemblée générale des associés pourra renvoyer ou remplacer tout gérant à la majorité des associés représentant la moitié des parts sociales de la Société incluant le vote favorable de tous les associés commandités.

Dans tous les cas, un associé commanditaire ne peut jamais être gérant de la Société.

Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société et aux termes du présent article.

Les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de tout gérant.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Chaque gérant ne contracte aucune obligation personnelle dans le cadre de ses fonctions concernant ses agissements régulièrement pris au nom de la Société; en tant que représentant de la Société, un gérant est seulement responsable de l'exécution de son mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront valablement adoptées par la majorité des membres présents ou représentés.

Une convocation de toute réunion du conseil de gérance devra être donnée à tous les gérants, au moins 1 (un) jour avant l'heure prévue pour ladite réunion sauf en cas de survenance d'une urgence, dont la nature doit être présentée dans le procès-verbal de l'assemblée.

Toute convocation devra spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature de l'affaire à discuter.

Toute convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit ou par fax, câble, télégramme ou télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à être convoqué par consentement écrit ou par fax, câble, télégramme ou télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Aucune convocation séparée n'est nécessaire pour les réunions tenues aux dates, heures et lieux fixés dans un calendrier adopté par une résolution antérieure du conseil de gérance.

Toutes les réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants, nécessiteront la présence d'au moins deux gérants, soit présents en personne, par procuration ou représentant, qui formeront un quorum.

Tout gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit, fax, câble, télégramme, télex ou électroniquement ou par tout autre moyen de communication approprié un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plus d'un gérant par procuration.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans de tels cas, les résolutions ou décisions devront être prises expressément que cela soit par lettre circulaire, transmises par lettre ordinaire, courrier électronique, fax ou par téléphone, téléconférence ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et une telle résolution sera effective à la date à laquelle le dernier gérant signe la résolution.

Les délibérations du conseil de gérance devront être enregistrées dans les minutes qui devront être signées par le président ou par deux gérants. Toute retranscription ou extrait de ces minutes devra être signé(e) par le président ou par deux gérants.

Une partie des gérants ou tous les gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à tous les participants de la réunion de s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à ladite réunion.

Les gérants sont:

- M. Richard Warren Klieman, né le 10 octobre 1966 à Rochford, Royaume-Uni, résidant professionnellement 11B Chemin de la Dhuy, 38246 Meylan Cedex, France; et

- M. Roelof Cornelis Veldhuizen, né le 27 avril 1964 à Vlaardingén, Pays-Bas, résidant professionnellement à Spicalaan 57, 2132 JG Hoofddorp, Pays-Bas.

8. Capital social. Le capital est fixé à 100 USD (cent Dollars américains), représenté par 100 (cent) parts sociales émises d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, divisées en 1 (une) part sociale de commandité (la "Part Sociale de Commandité") et 99 (quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales de commanditaire (ensemble avec la Part Sociale de Commandité, les "Parts Sociales Ordinaires").

9. Actifs apportés. La part sociale de commandité a été intégralement libérée par l'Associé Commandité au moyen d'un apport en nature consistant en une créance d'un montant total de 100 USD (cent Dollars américains), contre

l'émission de 1 (une) part sociale de commandité par la Société, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 99 USD (quatre-vingt-dix-neuf Dollars américains).

Les parts sociales de commanditaire ont été intégralement souscrites par l'Associé Commanditaire pour un montant total de 100 USD (cent Dollars américains), contre l'émission de 99 (quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales de commanditaire par la Société, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 1 USD (un Dollar américain). L'Associé Commanditaire s'engage à payer les 99 (quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales de commanditaire et la prime d'émission d'un montant de 1 USD (un Dollar américain) suivant instruction donné par l'assemblée générale des associés.

10. Date de constitution. La Société a été constituée le 3 septembre 2012.

11. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

12. Exercice social. Exceptionnellement, le premier exercice social commence le 3 septembre 2012 et finit le 30 septembre 2013.

L'exercice social normal commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de chaque année.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 Septembre 2012.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012116236/232.

(120155675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2012.

**Daylight S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi,
(anc. Daylight S.à r.l., SPF).**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 158.000.

In the year two thousand twelve, on the twenty-fourth of August.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held a general meeting of shareholders of Daylight S.à r.l., SPF (hereafter the "Company"), a Société de Gestion de Patrimoine Familial, having its registered office in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 158.000, incorporated pursuant to a notarial deed of the undersigned notary on 30th December 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 549 of 24th March 2011.

THERE APPEARED:

1. Mr Thierry CHAMPOUSSIN, residing at 30 Jenner Street, Little Bay, New South Wales, 2036, Australia, here represented by Mr Mathieu GANGLOFF, private employee, having his professional address at L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, by virtue of a proxy given on 30 July 2012, and

2. Mrs Muriella CHAMPOUSSIN, residing at 30 Jenner Street, Little Bay, New South Wales, 2036, Australia, here represented by Mr Mathieu GANGLOFF, prenamed, by virtue of a proxy given on 30 July 2012.

The appearing parties referred to under items 1. and 2. above are hereinafter collectively referred to as the Appearing Parties. The proxies from the Appearing Parties, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Appearing Parties have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Appearing Parties hold all the shares in the share capital of the Company

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. To rename the Company into "Daylight S.à r.l." and to change the Company' status from a Société de Gestion de Patrimoine Familial into a Société de Participations Financières (Société à responsabilité limitée) with immediate effect;

2. To subsequently amend and restate article 1, article 3 and "Title VII. General Provision" of the Articles of Incorporation of the Company, which includes the object's clause, to delete the current article 5.2 and renumber the current article 5.3 into 5.2.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The General Meeting resolves to rename the Company into “Daylight S.à r.l.”, and to change the Company’ object from a Société de Gestion de Patrimoine Familial into a Société de Participations Financières (Société à responsabilité limitée) with immediate effect.

Second resolution

The General Meeting resolves subsequently to (i) amend and restate articles 1 and 3 and “Title VII. General Provision” of the Articles of Incorporation of the Company, which includes the object’s clause, and (ii) delete the current article 5.2 and renumber the current article 5.3 into 5.2., to give them the following wording:

Art. 1.

“ **1. Name.** There exists a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) under the name “Daylight S.à r.l.” (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).”

Art. 3.

“ **3. Object.**

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company shall be considered as a “Société de Participations Financières” according to the applicable provisions.

3.2 It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company to the extent permitted under Luxembourg law. To the extent permitted under Luxembourg law the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company.

3.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5 The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.

3.6 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.”

Title VII. General provision

“ **VII. General provision.** All matters, which are not governed by these Articles, are governed by the dispositions of the Law.”

Art. 5.

“ **5. Capital.**

5.1 The Company’s corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.”

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing persons, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing persons has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-quatre août.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de Daylight S.à r.l., SPF (la Société), une Société de Gestion de Patrimoine Familial ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 158.000, constituée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 30 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 549 en date du 24 mars 2011.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Thierry CHAMPOUSSIN, résidant au 30 Jenner Street, Little Bay, New South Wales, 2036, Australie, représenté par Monsieur Mathieu GANGLOFF, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en vertu d'une procuration le 30 juillet 2012, et

2. Madame Muriella CHAMPOUSSIN, résidant au 30 Jenner Street, Little Bay, New South Wales, 2036, Australie, représentée par Monsieur Mathieu GANGLOFF, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 30 juillet 2012.

Les parties comparantes, désignées aux points 1. et 2. ci-dessus, seront par la suite dénommées en tant que les Parties Comparantes. Les procurations des Parties Comparantes, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquelles parties comparantes ont déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que les Parties Comparantes détiennent l'ensemble du capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Changement de la dénomination de la Société en «Daylight S.à r.l.» et modification de sa forme juridique d'une Société de Gestion de Patrimoine Familial en une Société de Participations Financières (Société à responsabilité limitée) avec effet immédiat;

2. Modification consécutive de l'article 1, l'article 3 et le titre «VII. Disposition Générale» des statuts de la Société, ce qui inclut la clause d'objet, suppression de l'actuel article 5.2 et renumérotation de l'actuel article 5.3 en 5.2.

Après avoir confirmé les déclarations ci-dessus et vérifié que l'assemblée est valablement constituée, l'assemblée a pris, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la Société en «Daylight S.à r.l.» et de modifier l'objet social de la Société d'une Société de Gestion de Patrimoine Familial en une Société de Participations Financières (Société à responsabilité limitée) avec effet immédiat.

Seconde résolution

L'assemblée générale décide consécutivement de (i) modifier l'article 1, l'article 3 et le titre «VII. Disposition Générale» des statuts de la Société, ce qui inclut la clause d'objet, et (ii) supprimer l'actuel article 5.2 et renuméroter l'actuel article 5.3 en 5.2., afin de leur donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}.

« **1. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Daylight S.à r.l.» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi), et par les présents statuts (ci-après les Statuts).»

Art. 3.

« 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.

3.2 Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. Dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise la Société pourra également donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société.

3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

3.6 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.»

VII. Disposition générale

« VII. Disposition générale. Toutes les questions qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront régies par la Loi.»

Art. 5.

« 5. Capital.

5.1 Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.»

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire des comparants a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. GANGLOFF, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 août 2012. LAC/2012/40259. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Référence de publication: 2012116364/193.

(120156677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

Option S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 25, rue Federspiel.

R.C.S. Luxembourg B 15.744.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012116586/10.

(120156808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

Option S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 25, rue Federspiel.

R.C.S. Luxembourg B 15.744.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012116587/10.

(120156809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

Wincon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 136.170.

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale annuelle du 10 septembre 2012, de Wincon S.A., les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

- de confirmer et d'approuver la nomination de Virginia Strelen en tant que administrateur de catégorie A, qui a été coopté comme membre du conseil d'administration le 14 mai 2012 pour un mandat qui viendra qui expirera lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2015;
- de nommer comme nouvel administrateur A de la Société avec effet immédiat, Alan Botfield, né à Stirling, Royaume-Uni, le 22 Décembre 1970, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, pour un mandat qui prendra fin à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2015.

A compter du 10 septembre 2012, le conseil de gérance se compose comme suit:

- John Patrick Burke, administrateur de catégorie B;
- Liam James Dowd, administrateur de catégorie B;
- Virginia Strelen, administrateur de catégorie A;
- Alan Botfield, administrateur de catégorie A.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Référence de publication: 2012116708/23.

(120156675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

Orange Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.679.

1. M. Gérard BIRCHEN a démissionné de son mandat de gérant.
2. M. Jacques CLAEYS a démissionné de son mandat de gérant.
3. M. Hugo FROMENT a démissionné de son mandat de gérant.

Luxembourg, le 12.9.2012.

Pour avis sincère et conforme

Pour *ORANGE HOLDING S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012116589/14.

(120156667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

Perfeus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 38, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.551.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12.09.2012.

Gerd Kiefer / Anja Müller.

Référence de publication: 2012116593/10.

(120157147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

Pilot Project Software S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 159.805.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012116594/10.

(120156738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

Private Business Center, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 161.468.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Référence de publication: 2012116595/10.

(120156614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

PAH SBSS Lux Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 167.311.

In the year two thousand and twelve, on the third day of September.

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

THERE APPEARED:

PFIZER LUXEMBOURG SARL having its registered office at 51, Av JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on 3rd October 2001, registered at the Register of commerce of Luxembourg section B number 84 125, represented by Me James MURPHY, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on September 3, 2012.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity PFIZER LUXEMBOURG SARL, is the sole part holder in PAH SBSS LUX HOLDING SARL, incorporated on March 5, 2012, by deed of Maître Paul BETTINGEN, the undersigned notary, and published in the Mémorial C number 1005, on 14 April 2012, with registered office at 51 avenue JF Kennedy, L-1885 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 167.311, (the "Company") and the articles have been modified for the last time on August 27, 2012, by deed of Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), not yet published in the Mémorial C.

The appearing party, represented as stated hereabove and representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole part holder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of TWO HUNDRED SIXTY THOUSAND U.S. DOLLARS (USD 260,000.-) to bring it from its present amount of ONE MILLION TWO HUNDRED SIXTY THOUSAND U.S. DOLLARS (USD 1,260,000.-) to the amount of ONE MILLION FIVE HUNDRED TWENTY THOUSAND U.S. DOLLARS (USD 1,520,000.-) by the creation and the issue of TWO HUNDRED SIXTY THOUSAND (260,000) new shares having a par value of ONE U.S. DOLLARS (USD 1.-) each (the "New Shares"), having the same rights and obligations as the existing shares, together with total issue premium of TWO MILLION THREE HUNDRED EIGHTY-THREE THOUSAND ONE HUNDRED SIXTY-EIGHT U.S. DOLLARS THIRTY-ONE US DOLLARS CENTS (USD 2,383,168.31.-).

The aggregate contribution of TWO MILLION SIX HUNDRED FORTY-THREE THOUSAND ONE HUNDRED SIXTY-EIGHT U.S. DOLLARS THIRTY-ONE US DOLLARS CENTS (USD 2,643,168.31.-) in relation to the New Shares is allocated as follows: (i) TWO HUNDRED SIXTY THOUSAND U.S. DOLLARS (USD 260,000.-) to the share capital of the Company and (ii) TWO MILLION THREE HUNDRED EIGHTY-THREE THOUSAND ONE HUNDRED SIXTY-EIGHT U.S. DOLLARS THIRTY-ONE US DOLLARS CENTS (USD 2,383,168.31.-) to the share premium account of the Company.

Subscription

PFIZER LUXEMBOURG SARL, prenamed, represented as stated

hereabove has declared to subscribe for the TWO HUNDRED SIXTY THOUSAND (260,000) New Shares, and to pay them a total price of TWO HUNDRED SIXTY THOUSAND U.S. DOLLARS (USD 260,000.-) together with total issue premium of TWO MILLION THREE HUNDRED EIGHTY-THREE THOUSAND ONE HUNDRED SIXTY-EIGHT U.S. DOLLARS THIRTY-ONE US DOLLARS CENTS (USD 2,383,168.31.-) by a contribution in kind consisting of: (i) ONE HUNDRED SIXTY THOUSAND ONE HUNDRED SEVENTY-FIVE (160,175) quotas in the quota capital of WYETH EGYPT LTD., a limited liability company incorporated under the laws of Egypt, having its address at Pyramids Heights, Cairo-Alexandria Desert Road, Km 22 - Building C7, Floor 2, Cairo, Egypt, registered in the Egyptian Commercial Registry under the corporate number 24457; (ii) ONE (1) quota in the quota capital of WYETH EGYPT TRADING LTD, a limited liability company incorporated under the laws of Egypt, having its address at 147 Al Tahrir Street, Dokki, Giza, Egypt, registered in the Egyptian Commercial Registry under the corporate number 25267, and (iii) ONE (1) quota in the quota capital of PFIZER PHARMA TRADE LLC, a limited liability company incorporated under the laws of Egypt, having its address at 147, El Tahrir Street, Dokki, Giza, Egypt, registered in the Egyptian Commercial Registry under the corporate number 13298 valued at TWO MILLION SIX HUNDRED FORTY-THREE THOUSAND ONE HUNDRED SIXTY-EIGHT U.S. DOLLARS THIRTY-ONE US DOLLARS CENTS (USD 2,643,168.31.-).

The above contribution in kind has been dealt with in a valuation statement issued by the management of the Company, which certifies that the total value of the contribution in kind is equal to the value of the New Shares issued in consideration for the Contributed Quotas.

The said report dated 3 September 2012 and a copy of the list of the Contributed Quotas, have been given to the notary.

Effective implementation of the contribution:

The Contributor, PFIZER LUXEMBOURG SARL here represented as stated hereabove, declares that:

- it is the sole full owner of the Contributed Quotas and possessing the power to dispose of the Contributed Quotas;
- the Contributed Quotas are not encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the Contributed Quotas;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Contributed Quotas be transferred to it;
- according to the laws of Egypt and the Egyptian companies, the Contributed Quotas are freely transferable;
- all further formalities shall be carried out in the respective countries, that is to say in Luxembourg and in Egypt in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Second resolution

The sole partner resolves to amend the first paragraph of article 7 of the by-laws of the Company in order to reflect such increase of capital, which now reads as follows:

Art. 7. First paragraph. "The corporate capital of the company is set at ONE MILLION FIVE HUNDRED TWENTY THOUSAND U.S. DOLLARS (USD 1,520,000.-) divided into ONE MILLION FIVE HUNDRED TWENTY THOUSAND (1,520,000.-) shares having a par value of ONE US DOLLAR (USD 1.00) each."

Valuation - Costs

For the sake of the present deed, the share capital is estimated at EUR 2,101,490 (exchange rate (median price) available on September 3, 2012: USD 1.- = EUR 0.79506).

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at EUR 2,600 (two thousand and six hundred Euros).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The appearing person, acting in her hereabove capacities, and in the common interest of all the parties, does hereby grant power to any employees of the law firm of the undersigned notary, acting individually, in order to enact and sign any deed rectifying the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trois septembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN notaire de résidence à Niederanven, soussigné:

A COMPARU:

PFIZER LUXEMBOURG SARL constituée suivant acte reçu par acte du notaire instrumentant en date du 3 octobre 2001, ayant son siège au 51, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 84.125 (la «Société»)

représentée par Me James MURPHY, maître en droit, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 3 septembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant la partie comparante susnommée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La société prénommée, PFIZER LUXEMBOURG SARL, est l'associé unique de PAH SBSS LUX HOLDING SARL, constituée suivant acte reçu par acte du Maître Paul BETTINGEN, notaire soussigné en date du 5 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1005 du 14 avril 2012 ayant son siège au 51, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 167.311, (la «Société») et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 27 aout 2012, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société par un montant de DEUX CENT SOIXANTE MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 260.000,-) pour le porter de son montant actuel de UN MILLION DEUX CENT SOIXANTE MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 1.260.000,-) à un montant de UN MILLION CINQ CENT VINGT MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 1.520.000,-) par l'émission de DEUX CENT SOIXANTE (260.000) de nouvelles parts sociales ayant une valeur D'UN U.S. DOLLAR (USD 1,00) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, ensemble avec une prime d'émission de DEUX MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE CENT SOIXANTE-HUIT DOLLARS AMERICAINS TRENTE ET UN CENTIMES (USD 2.383.168,31).

L'apport total de DEUX MILLIONS SIX CENT QUARANTE-TROIS MILLE CENT SOIXANTE-HUIT DOLLARS AMERICAIN ET TRENTE ET UN CENTIMES (USD 2.643.168,31) relativement aux Nouvelles Parts Sociales est alloué comme suit: (i) DEUX CENT SOIXANTE MILLE DOLLARS AMERICAINE (USD 260.000,-) au capital social de la Société et (ii) DEUX MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE CENT SOIXANTE-HUIT DOLLARS AMERICAINS ET TRENTE ET UN CENTIMES (USD 2.383.168,31) au compte de prime d'émission de la Société.

Souscription

PFIZER LUXEMBOURG SARL, précitée et représentée comme dit ci-avant a déclaré souscrire toutes les DEUX CENT SOIXANTE MILLE (260.000) de nouvelles parts sociales et les libérer pour un prix total de DEUX CENT SOIXANTE MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 260.000,-) ensemble avec une prime d'émission de DEUX MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE CENT SOIXANTE-HUIT DOLLARS AMERICAINS TRENTE ET UN CENTIMES (USD

2.383.168,31), par un apport en nature consistant en: (i) CENT SOIXANTE MILLE CENT SOIXANTE-QUINZE (160.175) parts sociales détenues par PFIZER LUXEMBOURG SARL dans la société de droit égyptien WYETH EGYPT LTD, ayant son siège social à Pyramids Heights, Cairo-Alexandria Desert Road, Km 22 - Building C7, Floor 2, Caire, Egypte, inscrite au registre du commerce égyptien sous le numéro d'entreprise 24457; (ii) UNE (1) part sociale détenue par PFIZER LUXEMBOURG SARL dans la société égyptienne WYETH EGYPT TRADING LTD., ayant son siège social au 147 Al Tahrir Street, Dokki, Gizeh, Egypte inscrite au registre du commerce égyptien sous le numéro d'entreprise 25267; et (iii) UNE (1) part sociale détenue par PFIZER LUXEMBOURG SARL dans la société PFIZER PHARMA TRADE LLC inscrite au registre du commerce égyptien sous le numéro d'entreprise 13298, ayant son siège social au 147 Al Tahrir Street, Dokki, Gizeh, Egypte.

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature pour un montant total de DEUX MILLIONS SIX CENT QUARANTE-TROIS MILLE CENT SOIXANTE-HUIT DOLLARS AMERICAINS TRENTÉ ET UN CENTIMES (USD 2.643.168,31) a été produite au notaire instrumentaire, qui le reconnaît expressément, par la délivrance d'un certificat d'évaluation et la liste des Parts Sociales apportées daté du 3 septembre 2012 émis par la gérance de la Société.

Réalisation effective de l'apport:

L'Apporteur, PFIZER Luxembourg SARL, précitée, ici représentée comme dit ci-avant, déclare que:

- il est le seul plein propriétaire de Parts Sociales apportées et possède les pouvoirs d'en disposer,
- les Parts Sociales apportées ne sont encombrées d'aucun gage ou usufruit et qu'il n'existe aucun droit aux fins d'acquérir un tel gage ou usufruit sur lesdites parts;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- suivant le droit égyptien et les statuts desdites sociétés, les Parts Sociales apportées sont librement transmissibles;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir au Luxembourg et en Egypte aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Deuxième résolution

L'associé unique décide alors de modifier le premier paragraphe de l'article 7 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital, lequel article sera comme suit:

Art. 7. Premier paragraphe. «Le capital social de la société est fixé à UN MILLION CINQ CENT VINGT MILLE DOLLARS AMERICAINE (USD 1.520.000,-) divisé en UN MILLION CINQ CENT VINGT MILLE (1.520.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'UNDOLLAR AMERICAIN (USD 1.00) chacune.»

Frais

Pour les besoins du présent acte, le capital social est évalué à EUR 2.101.490 (taux de change (median price) disponible le 3 septembre 2012: USD 1,- = EUR 0.79506).

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à EUR 2.600 (deux mille six cents Euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

La personne comparante, es qualité qu'elle agit, agissant dans un intérêt commun, donne pouvoir individuellement à tous employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête e la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: James Murphy, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 4 septembre 2012. LAC / 2012 / 41306. Reçu 75.- €.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 septembre 2012.

Référence de publication: 2012116597/179.

(120156550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

Papier-Mettler Luxembourg GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 101.476.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 août 2012.

Référence de publication: 2012116599/10.

(120156917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

Papeterie Eugène Hoffman-Ville S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 56.788.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012116598/9.

(120156564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

Paris Boulogne Participations Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 59, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 124.327.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012116600/10.

(120156599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

Partegen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 2, route Nationale 1.

R.C.S. Luxembourg B 40.411.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012116601/10.

(120157059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

RE Europe Circle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 121.867.

Les comptes annuels du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012116621/13.

(120156782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

Pelimmo, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 141.791.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012116603/11.

(120157258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

PFCEE Soparfi D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 120.562.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Référence de publication: 2012116604/10.

(120156594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

PPM Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 27, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 68.086.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012116605/10.

(120156928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

Prima Luce S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 148.622.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2012.

Référence de publication: 2012116606/10.

(120156852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

SPE III Ouranos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 139.259.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1628 du 2 juillet 2008.

Les comptes annuels abrégés de la Société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SPE III Ouranos S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012116658/14.

(120157235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

Property Business Company, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 111.953.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant en date du 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2012116609/11.

(120156620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

PV Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 146.386.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 1^{er} septembre 2011.

Référence de publication: 2012116610/10.

(120156592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

Pyrite S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.156.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 septembre 2012.

Référence de publication: 2012116611/10.

(120156840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

Quincaillerie Schleich S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 52, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 99.467.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012116613/10.

(120157101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

RBC Investor Services Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 117.588.

En date du 17 août 2012, Monsieur Rob Wright a démissionné de sa fonction de gérant de RBC Investor Services Participations S.à.r.l.

Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Pour RBC Investor Services Participations S.à.r.l.

RBC Investor Services Bank S.A.

Référence de publication: 2012116620/12.

(120156563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

R & D Comptabilité, Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 62, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 101.187.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R&D Comptabilité SA

Signature

Référence de publication: 2012116614/11.

(120157079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

Repondo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6680 Merttert, 6A, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 150.770.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012116616/10.

(120156649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

S.I.F. International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 125.771.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012116628/10.

(120157019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

Shire Luxembourg Intellectual Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 24.551,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 145.964.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2012.

Référence de publication: 2012116634/10.

(120156751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

Steve Sowamy Fine Art S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 4, rue Albert ler.

R.C.S. Luxembourg B 117.531.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2012.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012116662/13.

(120156797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

Shulaya, Trier SG S.à r.l. & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 162.591.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 Septembre 2012.

Référence de publication: 2012116635/10.

(120157154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

Régie Albert Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 171.305.

—
STATUTS

L'an deux mil douze, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Monsieur Albert BASTIN, né à Couvin (B), le 11 mai 1964, demeurant à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Régie Albert Luxembourg» Sàrl.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée. Elle pourra être dissoute conformément à la loi.

Art. 4. La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger la location de tous types de matériels ayant rapport avec la production et la réalisation cinématographiques, le catering cinéma ainsi que la location de camion-loge et de régie pour le cinéma.

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune.

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par l'associé unique Monsieur Albert BASTIN prénommé, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présentes statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que du consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Dans le même cas, elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui fixent leurs pouvoirs.

Art. 8. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 10. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignés dans un registre tenu au siège social.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé participe aux décisions collectives, quel que soit le nombre de voix proportionnellement au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année au 31 décembre il sera dressé un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restant est à libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 13. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou d'un associé n'entraîneront pas la dissolution de la société.

Art. 14. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou par l'assemblée des associés.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils son propriétaires.

Art. 15. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 1.000.- EUR.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant quant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Albert BASTIN, prénommé

La société sera valablement engagée par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Bastin, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 28 février 2012 - WIL/2012/167 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 8 mars 2012.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2012116752/98.

(120156674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

Wheel Intellectual Property Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 147.544.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Wheel Intellectual Property Management S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012116706/13.

(120156568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

Société de Participations Immobilières S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 154.131.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Société de Participations Immobilières S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012116637/11.

(120156681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

Sural Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 42.385.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012116642/10.

(120156600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

Samoa Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 52.751.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2012.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2012116643/12.

(120156867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

Samoa Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 52.751.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2012.
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signature

Référence de publication: 2012116644/12.

(120156868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

SCF Finance S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 19, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 150.218.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012116646/9.

(120157243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

Samoa Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 52.751.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2012.
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signature

Référence de publication: 2012116645/12.

(120156869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

Sharia Compliant Overnight Fund, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 140.275.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SHARIA COMPLIANT OVERNIGHT FUND
BNP Paribas Real Estate Investment Management Luxembourg S.A.
Signatures

Référence de publication: 2012116647/12.

(120156732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.

SPE III Sauvage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 127.976.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1388 du 6 juillet 2007.
Les comptes annuels abrégés de la Société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SPE III Sauvage S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2012116660/14.

(120157259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2012.
